

## COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT D'UNE COPROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA408	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	648,00 €

### LIEUX ET DATES :

Nous consulter

### OBJECTIFS

- Appréhender les spécificités juridiques de la copropriété immobilière
- Identifier les différents intervenants dans la copropriété et les responsabilités possibles
- Connaître les garanties des contrats d'assurance de l'immeuble

#### **Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations  
ici >>](#)**

### POINTS FORTS

## **Modalités pédagogiques :**

**Apports théoriques, techniques et méthodologiques**

## **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel du patrimoine, formateur expert de l'Ifpass.**

## **PROGRAMME**

A. Spécificités juridiques de la copropriété et responsabilités des intervenants

1. Définir les principes de base de la copropriété :

- a) définition de la copropriété,
- b) des règles juridiques régissant les immeubles en copropriété,
- c) des parties communes et privatives de l'immeuble,
- d) de la nature et du rôle du règlement de copropriété

2. Identifier le rôle et les responsabilités des différents intervenants dans un immeuble en copropriété :

- a) fonctions et responsabilités du syndicat et du syndic de copropriété
- b) responsabilités des différents occupants de l'immeuble en fonction de leur qualité juridique

B. Contenu et mécanismes des garanties des assurances de l'immeuble

1. Garanties souscrites par la copropriété
2. Garanties souscrites par le copropriétaire
3. Garanties souscrites par le locataire

## **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

## **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques**

## **PUBLIC**

Souscripteurs assurance immeuble  
Chargés de clientèle  
Gestionnaire de contrats  
Agents généraux  
Courtiers  
Chargés d'études juridiques

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## **PRÉ-REQUIS**

Aucun prérequis

**Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

**TARIFS ET FINANCEMENTS**

648,00 €

Exonérés de TVA

**CONTACT**

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/12/2024 à 10:00